

Dates des soldes d'hiver 2021



Pas d'exception pour les départements de la Meurthe-et-Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), des Vosges (88), et de la Guadeloupe (971) cette année, les soldes commenceront **le mercredi 20 janvier 2021**. Elles dureront **jusqu'au 16 février**.

Pour Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin (978), les soldes débuteront le premier samedi de mai, soit le 1^{er} mai 2021.

À la Réunion (974), ce sont les soldes d'été qui commenceront à partir du samedi 6 février 2021.

Pendant cette période, les garanties légales de conformité et des vices cachés fonctionnent: les biens que vous achetez sont garantis par la loi pendant 2 ans.

En cas de question ou de litige avec un commerçant ou un site de vente en ligne, adressez-vous à nous: contact@adcfrance.fr ou 03.83.85.51.95.

(Texte de référence: arrêté du 23 décembre 2020)